

Ministère

de

Agriculture et du Commerce.

# Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Durée quinze ans.

N° 5746.

Roi du 5 juillet 1844.

Extrait.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1° Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet ;

2° Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France, dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction ;

3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 francs à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 17 juin 1847, à 3 heures 30 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département du Rhône et constatant le dépôt fait par le sieur

Brajoux  
d'une demande de brevet d'Invention de quinze années, pour un arithmographe mécanique.

Attendu la régularité de la demande,

Arrête ce qui suit :

### Article premier.

Il est délivré au Sieur Brajoux (F. Ferry) Dessinateur pour la fabrication de soiries, à la Croix Rousse, Place Dumont d'Urville, à Lyon (Rhône) à ses risques et périls, sans examen préalable, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'Invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 17 juin 1847 pour un arithmographe mécanique.

### Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'Invention, est délivré au Sieur Brajoux pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeurera joint le duplicata certifié de la description et du Dessin déposés à l'appui de la demande, et dont la conformité avec l'expédition originale a été dûment reconnue

Paris, le Vingt-Sept Août mil huit cent quarante-sept

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Commerce.

Pour le Ministre, et par délégation :

Le Maître des Requêtes Directeur,

Alexis

Arithmétique

Arithmographe mécanique

But et application de l'Arithmographe

Cet instrument est créé pour abréger dans les calculs  
du commerce, la plus longue des opérations de  
l'arithmétique; 1<sup>o</sup> Addition

Description du Plan

Figure 1: Une boîte rectangulaire sur laquelle sont  
montés pivotants.

1<sup>o</sup> Dix arbres A<sup>1</sup>, A<sup>2</sup>, A<sup>3</sup>, A<sup>4</sup>, A<sup>5</sup>, A<sup>6</sup>, A<sup>7</sup>, A<sup>8</sup>, A<sup>9</sup>, A<sup>10</sup> munis  
chacun d'un cylindre F, d'une roue dentée B.

composée de Dix Dents (B figure 5) d'une deuxième  
roue dentée D composée de Dents (D figure 6)

La position des cylindres est figurée en F<sup>1</sup>, F<sup>2</sup>, F<sup>3</sup>,  
F<sup>4</sup>, F<sup>5</sup>, F<sup>6</sup>, F<sup>7</sup>, F<sup>8</sup>, F<sup>9</sup>, F<sup>10</sup>; celle des roues B est figurée  
en B<sup>1</sup>, B<sup>2</sup>, B<sup>3</sup>, B<sup>4</sup>, B<sup>5</sup>, B<sup>6</sup>, B<sup>7</sup>, B<sup>8</sup>, B<sup>9</sup>, B<sup>10</sup>; celle des roues D est  
figurée en D<sup>1</sup>, D<sup>2</sup>, D<sup>3</sup>, D<sup>4</sup>, D<sup>5</sup>, D<sup>6</sup>, D<sup>7</sup>, D<sup>8</sup>, D<sup>9</sup>, D<sup>10</sup>

En outre, les roues D sont garnies d'un appendice  
E (E figure 6) posé en E<sup>1</sup>, E<sup>2</sup>, E<sup>3</sup>, E<sup>4</sup>, E<sup>5</sup>, E<sup>6</sup>, E<sup>7</sup>, E<sup>8</sup>, E<sup>9</sup>, E<sup>10</sup>

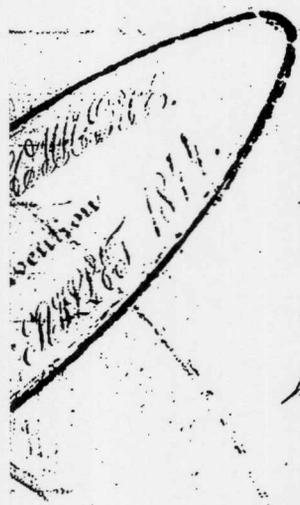
Sur la circonférence des cylindres F sont gravés  
les caractères numériques; 0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

2<sup>o</sup> D'un support transversal G (figure 1. et 3)  
portant une mentonnière à charnière, R. (figure 3)

Sur laquelle est montée à pivot horizontal une  
portion de cercle C, taillée de Dix dents, dont  
on voit les places en C<sup>1</sup>, C<sup>2</sup>, C<sup>3</sup>, C<sup>4</sup>, C<sup>5</sup>, C<sup>6</sup>, C<sup>7</sup>, C<sup>8</sup>, C<sup>9</sup>, C<sup>10</sup>

De plus, une aiguille H (figure 2a) est fixée  
aux parties de cercle C.

3<sup>o</sup> Une plaque de recouvrement K figure 1 division de la page  
hermétiquement sur la figure 1, cette plaque



J. Lamy  
Paris

1<sup>er</sup> rôle

est percée en  $N^1 N^2 N^3 N^4 N^5 N^6 N^7 N^8 N^9 N^{10}$ . De ces trous  
 rectangulaires laissant paraître les chiffres gravés sur  
 les cylindres  $F^1$  et  $F^2$ . Dix ouvertures circulaires percées  
 en  $N^1 N^2 N^3 N^4 N^5 N^6 N^7 N^8 N^9 N^{10}$  laissant passer en dehors  
 les aiguilles  $H^1 H^2 H^3 H^4 H^5 H^6 H^7 H^8 H^9 H^{10}$  enfin sur cette  
 même plaque sont tracés dix séries de chiffres disposés  
 en arcs de cercle et correspondant aux ouvertures  $N$ ,  
 Chacune de ces séries est dénommée par; unités,  
 dizaines, centaines, mille, dizaines de mille, centaines  
 de mille, millions, dizaines de millions, centaines  
 de millions et milliards.

Dans la figure 3. on voit 1<sup>o</sup> la coupe de l'arithmographe  
 portant l'arbre  $A$  auquel adhèrent le cylindre  $F^1$ , et  
 les roues  $B$  et  $D$ . 2<sup>o</sup> le support  $G$  avec la montonnie  
 $R$ . Sur laquelle est montée la partie de cercle  $C$  garnie  
 d'un pivot rétrograd  $F$  et d'un report rétrograd  $L$   
 attaché au support  $G$ .

3<sup>o</sup> L'aiguille  $H^1$  traversant la plaque  $K$  dont on voit  
 la courbure en  $T$  pour rapprocher les cylindres de  
 l'office des ouvertures  $N$ .

Enfin en  $S$  la plaque d'un report appuyant sur la  
 roue  $B$ .

Par une inspection attentive du plan, on voit,  
 1<sup>o</sup> que la roue  $B$  s'engrène à angle droit avec  
 la partie de cercle  $C$ , et que celle-ci étant adhérente  
 à l'arbre  $A$ , si on fait subir à  $C$  un mouvement  
 circulaire l'arbre  $A$  et ses adhérents suivront un  
 mouvement de rotation analogue proportionnel.  
 Ainsi en mettant en mouvement  $C$ , figure 1<sup>o</sup>  
 en conduisant l'aiguille de gauche à droite, l'arbre  
 $A$  faisant un tour communiquera au moyen de  
 l'appendice  $F^1$  de la roue  $D$  un mouvement de  
 rotation à la roue  $D$  équivalent à un dixième  
 de la révolution de celle-ci; et nous tireront de ce

*Del*  
*L. Hurry*  
*Paris*

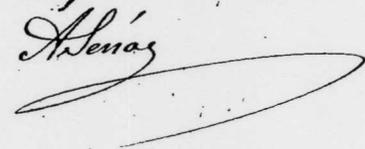
mouvement mécanique les conséquences suivantes —  
 1° lorsque A' a des adhérents, décriront un tour —  
 entier A<sup>o</sup> ne décrira qu'un dixième de tour et que  
 rationnellement en marchant de droite à gauche —  
 A' ne décriront qu'un dixième —  
 de révolution rotative. Lorsque le précédent ne décrira  
 une entée et que d'après ce principe A' aura décrit —  
 mille tours entiers lorsque A'' aura décrit qu'un —  
 dixième de sa révolution.

Pour opérer rapidement on indiquera avec les —  
 aiguilles correspondantes aux colonnes de nombres de —  
 somme les chiffres indiqués dans chaque colonne —  
 en allant de droite à gauche.

Henry Brajous  


— un rôle.  
 — treize lignes  
 — sans renvoi.  
 — ni mot nul.  
 by

Vu pour être annexé au Procès  
 de quinze jours, pris le 17 Juin 1847  
 par le sieur Brajous

Paris, Le Vingt Sept Août 1847.  
 Pour le Ministre & par délégation:  
 Le Maître des Requêtes Directeur:  
 Henaz  


Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et du Commerce.



Handwritten initials 'E'

Monsieur le Ministre

Je vous prie d'annoncer à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce que M. H. Croix-rouge a l'honneur de vous informer qu'il est inventeur d'un Sténographe à carrique pour lequel il vous prie de vouloir bien faire délivrer un brevet d'Invention pour quinze ans

espérant que vous voudrez bien accueillir favorablement sa demande il est avec respect.

Notre Digne Secrétaire  
Henry Croix-rouge  
[Signature]



le quinze ans. par le 17 juin  
par le sieur Brajoux

Paris le vingt-sept août 1847.

Pour le Ministre & par délégué:

Le Ministre des Finances

A. Séguier